

## **XVIII ème Assemblée Régionale Europe – Monaco du 19 au 23 octobre 2005**

### ***La situation des organisations vouées à la langue française et à la francophonie en Belgique***

#### ***Exposé de Marie-Hélène BILLWATSCH, Attachée à la Maison de la Francité***

Je voudrais tout d'abord remercier l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et plus particulièrement M. Deghilage, d'avoir invité la Maison de la Francité à participer à cette commission. Ma présence parmi vous vient du fait que la Maison de la Francité est à l'origine d'un *Répertoire sur les organisations vouées à la langue française et à la francophonie en Belgique*. Dans mon exposé, je commencerai par vous présenter en bref notre association, ses objectifs et ses activités.

#### ***1. Présentation de l'association La Maison de la Francité***

Fondée en 1976 par la Commission française de la Culture, l'ancêtre de la Commission communautaire française (Cocof)<sup>1</sup>, la Maison de la Francité est constituée en ASBL en 1978, ce qui lui confère une plus grande autonomie et une plus grande souplesse.

Son but principal est d'œuvrer en faveur de la langue française, de sa diffusion, de sa sauvegarde et de l'identité francophone en général. La Maison de la Francité appartient à la catégorie des ASBL para-publiques parce qu'elle est principalement financée par une subvention annuelle de la Cocof, qui de surcroît est représentée majoritairement au Conseil d'administration. La Maison de la Francité est dès sa création en contact avec d'autres associations culturelles francophones (audiovisuel, coopération, etc.) qu'elle héberge dans un complexe immobilier situé au cœur de Bruxelles, à 300 m du siège de la Commission européenne.

Elle réalise son objectif à travers de nombreux services et activités. Citons entre autres :

- un centre de documentation sur la langue française et la francophonie ;
- un service gratuit d'assistance linguistique ;
- une collection unique de 350 jeux sur la langue française ;
- un concours d'écriture, accessible à tous les Francophones ;
- des tables de conversation française ;
- l'accueil d'expatriés dans familles francophones prêtes à les accueillir pour un repas, une visite ;
- des conférences, colloques, rencontres et expositions.

En septembre 2004, le directeur de la Maison de la Francité, Daniel Laroche, est désigné par le Commissariat Général aux Relations internationales pour piloter le groupe de travail « Convivialité » faisant partie du programme de valorisation du français auprès des milieux européens. Ce programme vise à mobiliser le tissu associatif francophone bruxellois pour inciter les fonctionnaires des institutions européennes et autres agents qui gravitent autour, à utiliser la langue française. Le groupe « Convivialité » cherche dans un premier temps à donner une plus grande ampleur aux initiatives lancées par la Maison de la Francité et destinés aux non-francophones : les tables de conversation française et l'accueil d'arrivants dans des familles bruxelloises. Participent aussi à ce programme les groupes « Offre culturelle », « Média », et « Communication-marketing ».

---

<sup>1</sup> Institution politique bruxelloise francophone en charge notamment de la culture.

L'objectif de ce programme est de faire appel au tissu associatif, plus proche de la population que les organismes publics, et capable de mener des actions ciblées sur le terrain. Une meilleure collaboration entre ces associations permet d'organiser des opérations de plus grande ampleur avec une plus grande efficacité que si elles travaillaient isolément.

## **2. Le Répertoire des organisations vouées à la langue française et à la francophonie**

Sous l'impulsion de sa Présidente Mme Antoinette Spaak, la Maison de la Francité a lancé fin 2003 une dynamique de concertation des organisations qui promeuvent la langue française en Belgique. De nombreuses associations oeuvrent en faveur du français, mais le partenariat entre elles est ténu. Plutôt que de se concurrencer par ignorance de l'autre, la MdIF souhaite qu'elles collaborent afin de réaliser leurs objectifs communs de manière plus efficace et plus productive. Cette mission avait été attribuée au Service de la langue française de la Communauté française de Belgique lors de sa création en 1985, mais elle n'a jamais pu être assumée, faute de moyens.

La Maison de la Francité a déjà dans la mesure du possible, noué des partenariats pour réaliser certaines activités. Citons notamment l'OIF pour le concours de textes, qui cette année s'inscrit de surcroît dans le programme de l'Année Senghor ; le Service de la langue qui soutient aussi notre concours et la mise à jour de notre collection *Jeux de langage* en synergie avec le secteur Ludothèques de la Cocof ; l'association People to People pour les tables de conversation ; ou encore l'Alliance française dans le cadre de l'organisation d'une soirée de contes francophones en mars 2004.

La première étape a consisté à dresser un répertoire de ces organisations. Elles ont fait l'objet d'une sélection stricte sur base de critères relatifs à leurs activités :

- mener des études sur la langue française ;
- posséder un centre de documentation sur la langue française ;
- travailler à l'enrichissement du français ;
- veiller à la défense des consommateurs et administrés francophones ;
- œuvrer pour une diffusion accrue du français dans les organisations internationales, les échanges scientifiques ou les diffusions audiovisuelles ;
- contribuer à une meilleure maîtrise du français et promouvoir la francophonie internationale.

La forme juridique de ces organisations varie : on y trouve des services administratifs, des organismes publics ou parapublics, des établissements scientifiques, des fondations, des ASBL ou AISBL (association internationale sans but lucratif) ou même des entreprises privées.

N'ont pas été retenus :

- les établissements qui se consacrent exclusivement à l'enseignement du français. À ce propos, nous préparons la mise à jour de notre *Répertoire des formations au français à Bruxelles* ;
- les associations littéraires reprises dans le *Guide des lettres belges* de la Promotion des lettres de la Communauté française ;
- les bibliothèques publiques, centres culturels et organismes d'éducation permanente, qui possèdent leurs propres répertoires.

Nous effectuons une mise à jour annuelle, en demandant aux responsables des organisations figurant dans le *Répertoire* de nous communiquer les changements éventuels.

Nous ajoutons également de nouvelles associations, soit récemment constituées, soit découvertes lors de nos recherches.

Mis à part les organismes publics comme l'Académie royale de langue et de littérature françaises, le Conseil supérieur de la langue française, qui dépend de la Communauté française ou le Bureau de l'OIF auprès de l'Union européenne, qui établit des partenariats avec de nombreuses associations à Bruxelles, le *Répertoire* reprend de nombreuses associations sans but lucratif.

Parmi les plus actives, nous pouvons relever les suivantes, qui ont pris en charge un problème particulier quant à la vie du français en Belgique :

L'Association belge des professeurs de français de la Communauté française, lors d'une intervention à la Biennale de la langue française à Bruxelles en mai dernier, a relevé que la didactique du Français Langue Etrangère est encore trop peu présente dans les écoles. Les outils sont peu adaptés aux primo-arrivants. Une faible maîtrise du français peut entraîner le décrochage scolaire et plus tard une discrimination à l'embauche. Une bonne diffusion des méthodes de FLE est donc la clé d'une intégration harmonieuse des jeunes immigrés.

Un problème similaire a été pointé par la Coordination des initiatives pour réfugiés et étrangers. Les responsables déplorent que, contrairement au domaine de l'alphabétisation, où une coordination est assurée par l'association *Lire et écrire*, le domaine du FLE ne présente rien de tel. Or les primo-arrivants sont loin de relever tous de l'alphabétisation. Nombre d'entre eux ont un certain niveau de formation. Il existe de nombreuses initiatives en matière de FLE, tant au niveau associatif que communal, mais il n'y a, à ce jour, ni de lieu rassembleur ni de réflexion concertée sur la question. Il s'agit pourtant d'un véritable enjeu social.

Un autre point noir est celui de la protection des minorités nationales. L'Association pour la promotion de la Francophonie en Flandre a pour objectif de sauvegarder la langue et la culture françaises en région flamande. Elle est freinée dans ses actions par la Communauté flamande qui, notamment, a obtenu de la Cour d'arbitrage en mai 2000 que la Communauté française lui retire sa subvention. Elle milite pour que la Belgique ratifie la convention-cadre sur la protection des minorités nationales et a demandé, lors de son intervention à la Biennale de la Langue française, que l'OIF soutienne davantage les Francophones de Flandre.

Une dernière question que je soulèverai est celle de la législation linguistique en Belgique francophone, qui laisse à désirer. Le « décret Spaak » du 12 juillet 1978, qui correspond à la loi Toubon en France, n'est guère appliqué, aucune sanction n'étant prévue. La loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur n'a pas encore été assortie des arrêtés d'application nécessaires. La Commission de surveillance de la législation sur la langue française, créée par décret en 1990, est toujours inactive. Aussi le travail de défense et de représentation des intérêts des consommateurs et administrés francophones est-il, en attendant, assumé par des associations comme L'Office des Consommateurs francophones, ASBL créée en 2003. Elle reprend une mission qu'effectuait la Maison de la Francité, devenue trop lourde à assumer sans la collaboration permanente d'un juriste. L'Office recueille les plaintes et les traite grâce à l'expertise d'un juriste. Certaines sont transmises à la Commission permanente de contrôle linguistique.

Face à ces divers écueils dont s'occupent les associations vouées à la langue française en Belgique, il était devenu nécessaire de les convier à une table ronde afin qu'elles fassent connaissance, et expriment leur opinion quant aux actions les plus urgentes à mener en matière de langue française.

### **3. Table ronde des organisations vouées à la langue française**

Une première rencontre a eu lieu au mois de mars 2004 à la Maison de la Francité. Il s'agissait d'abord de créer un climat de confiance parmi ces différents acteurs, de façon à permettre l'éclosion d'une collaboration accrue, tout en évitant un interventionnisme précipité de notre part.

À la suite de cette première table ronde, nous avons gardé le contact pendant un an avec nos partenaires par l'envoi de lettres circulaires sur des thèmes susceptibles de les intéresser comme une invitation à participer à la Biennale de la langue française à Bruxelles ou à se joindre aux groupes de valorisation du français auprès des milieux européens.

La deuxième table ronde a été réunie en septembre de cette année. À la convocation était joint un projet de Plateforme commune en trois pages, destiné à rallier les associations aux mêmes objectifs. À ce jour, le texte amendé a été signé par quatorze associations. Il bénéficie également du soutien de la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union européenne et du Service de la langue de la Communauté française.

### **4. La Plateforme commune**

Comme vous pourrez le voir sur le document, les associations se sont fixé des objectifs généraux tant au niveau national qu'international. Au niveau national, je relèverai notamment :

- l'amélioration de la maîtrise de la langue française, par la pratique de la lecture chez les jeunes et par l'octroi de moyens suffisants en alphabétisation et en formation de FLE ;
- la promotion de l'utilisation de termes scientifiques et techniques en français ;
- la rationalisation orthographique et la féminisation des noms de métier ;
- le respect des droits de l'administré, du consommateur et du travailleur francophone .

Au niveau international, je citerai par exemple :

- le maintien du français au sein des institutions européennes et des colloques internationaux ;
- le renforcement dans le public francophone de Belgique du sentiment d'appartenance à la Communauté francophone internationale.

Pour concrétiser ces objectifs, la plateforme engage les mesures suivantes :

- la mise à jour annuelle du *Répertoire* par la Maison de la Francité ;
- un échange d'abonnements aux publications des associations ;
- une incitation à collaborer à la Journée internationale de la Francophonie et à la Semaine de la langue française (organisée par le Service de la langue de la Communauté française) ;
- un encouragement à s'associer aux lettres collectives et pétitions et à conclure des partenariats ;
- un bulletin de liaison électronique ;
- un rapprochement avec les institutions et représentations francophones sur le territoire belge ainsi qu'avec les organisations similaires établies dans les autres capitales européennes telles Luxembourg et Strasbourg.



## 5. Conclusion

Ce projet de coordination est une entreprise de longue haleine. Il demande tout d'abord un travail de repérage et de collecte d'informations assez fastidieux, pour pouvoir élaborer un répertoire bien documenté. Ensuite, il s'agit de se mettre en relation avec toutes les associations pour les convaincre de l'intérêt de coopérer. La réaction est encore assez faible à l'heure actuelle. Peu d'associations répondent à nos courriers. Moins d'un tiers envoie des représentants à nos réunions. Nous y voyons deux raisons principales.

D'une part, les associations sont prises par des tâches plus urgentes, elles ont peu de moyens en personnel ; de plus, certaines rencontrent des problèmes de fonctionnement interne, notamment celui du suivi du courrier. D'autre part, un grand nombre d'associations travaillent dans un esprit assez individualiste. Elles ne perçoivent pas encore le bénéfice qu'elles pourraient retirer à jouer dans un espace plus large. Elles redoutent le chapeautage ou la récupération par un organisme extérieur. D'où notre volonté de donner, dès le début, à notre projet de coordination une connotation égalitaire et paritaire en le nommant « table ronde ».

Nous comptons sur le facteur temps pour infléchir leur indifférence ou leur méfiance à l'égard de notre initiative. En continuant à mettre à jour annuellement notre *Répertoire*, en envoyant régulièrement des circulaires contenant notamment des projets de pétition, en convoquant annuellement la table ronde, nous finirons par faire comprendre aux responsables de ces associations que le projet de la Maison de la Francité n'est pas un feu de paille, qu'il s'inscrit dans la durée, et se renforce au fil des mois. Et ils seront convaincus que « l'union fait la force », selon la devise de la Belgique.

Par leurs activités sur le terrain comme des expositions, des spectacles, des rencontres d'écrivains, leur savoir-faire organisationnel, leur liberté d'expression, les associations sont les mieux placées pour sensibiliser le grand public à la francophonie. Elles contribuent à la démocratisation de cette grande communauté en mettant en évidence ses aspects concrets et vivants. Les moyens dont nous disposons, mis ensemble, pourront alors déboucher sur de grandes actions efficaces, dignes d'une francophonie plus forte et plus solidaire.

-----